

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 mai 2024

ACCOMPAGNEMENT DES MALADES ET FIN DE VIE - (N° 2634)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 3012

présenté par

Mme Fiat

ARTICLE 17

À la seconde phrase de l'alinéa 12, substituer aux mots :

« est composée d' »

le mot :

« comprend ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.